

L'INFORMATION

DE SEINE-ET-MARNE



NOTRE BELLE SEINE-ET-MARNE

CE QU'ELLE EST !
CE QU'ELLE FUT !

L'AGRICULTURE

De tout temps, notre région a eu la réputation d'une contrée agricole particulièrement fertile. « Il est en fait, écrit-on en 1846, infiniment de riches laborieuses plus aisés et plus peuplés que beaucoup de régions et gentillesse ». (Chap. de la Seine-et-Marne, L'agriculture et maison rustique.) Malheureusement, les guerres et les taxes ont fait beaucoup de mal. Les champs ont été défrichés, les vignes, sous Louis XIV, étaient dans un état très intéressant. Mémoire sur la généralité de Paris, en 1697 : « Les terres de l'élection de Melun sont de différentes qualités : celles

Dans le petit village de Gouaix la Saint-Vincent est toujours fêtée avec entrain par les jeunes vignerons



Chaque année, depuis des siècles, les jeunes vignerons se réunissent le 22 janvier, en bande joyeuse, et organisent le bal de la Saint-Vincent. Vers 23 heures, selon les traditions, la ronde entre en coup de vent et enlame une série de figures mimes inspirées du travail de la vigne. Les lours se terminent sur une ripaille et des chansons à boire.

AUJOURD'HUI

DANS TOUTES LES VILLES ET LES VILLAGES DE FRANCE

HOMMAGE

aux Héros antifascistes des 9 et 12 février 1934

MANIFESTATION DU SOUVENIR

Les allocations familiales dans l'agriculture

Tous les ouvriers agricoles, pères de famille doivent en bénéficier

La loi doit également s'étendre aux fermiers, métayers et petits propriétaires



La Mare aux Pigeons en forêt de Fontainebleau

Pour les ouvriers agricoles

M. Camille Chautemps a reçu une délégation du groupe de défense des ouvriers agricoles conduite par Chautemps, et qui comprenait, entre autres, nos camarades Bédard et Luchot, qui lui a demandé que les ouvriers agricoles puissent bénéficier, au même titre que les autres travailleurs, des dispositions de la future charte du travail.

LE BANQUET départemental des "Vieux de France"

Le dimanche 6 courant à Cléry, à Melun, le banquet amical des Sections de Seine-et-Marne des Vieux de France, dans les salons de l'Hôtel de la Botanique, à l'Éperle.

Le marché du travail

Au début du mois de février, les dix fonds municipaux et le fonds départemental de chômage allouent des secours à 2,371 chômeurs, dont 147 à Chelles, 311 à Melun, 187 à Villiers-Marie, 158 à Melun, 104 compte des chômeurs surtout dans la maçonnerie (727), le bâtiment (631), les métaux (130).

A COULOMMIERS Un septuagénaire, victime de son imprudence, est brûlé vif

Le 4 courant, les passibles habitants de la rue Berthier étaient mis en émoi par un drame affreux. Au n° 7 de cette rue habitait M. Malvy Paul, 69 ans, exerçant la profession de cordonnier. Depuis quelques jours, il était seul, son épouse étant à Paris chez ses enfants.

L'Union départementale et le "Statut moderne du travail"

La Commission exécutive de l'Union départementale des Syndicats ouvriers de Seine-et-Marne, dans la résolution que nous publions ci-dessous, s'est prononcée sur le projet de statut moderne du travail qui va venir en discussion devant les Chambres.

Le projet, comme le fait remarquer nos camarades de l'Union, présente quelques lacunes, que les commissaires communistes n'ont pas manqué de relever. S'il est possible, grâce à leur insistance, de faire adopter par les commissaires plusieurs garanties, concernant le maintien des avantages acquis et l'accélération de la solution des conflits, la commission n'a malheureusement pas obtenu, en Seine-et-Marne, sur la question de l'échelle mobile.

COMMENT FAIRE RESPECTER LA LOI

C'est le Conseil de prud'hommes qui doit faire respecter la loi sur les allocations familiales, mais, en ce qui concerne notre profession, pour laquelle il n'existe pas encore de Conseil de prud'hommes, c'est le juge de paix, jouant en matière prud'homale, qui est compétent en la matière.

L'APPLICATION DE LA LOI ET LES SYNDICATS

C'est surtout sur les Syndicats ouvriers que repose l'application de la loi. Ce sont eux qui doivent veiller à ce que tous les employeurs s'y conforment.

Mercuriale

	17 g. 50 c.	20 g.	25 g.	30 g.
Blé...	4,90	5,05	5,20	5,35
Seigle...	4,40	4,55	4,70	4,85
Maïs...	5,80	5,95	6,10	6,25
Orge...	5,30	5,45	5,60	5,75

la première session ordinaire du Conseil Général de Seine-et-Marne

Dans sa séance du 1^{er} février courant la Commission départementale a fixé au lundi 9 mai 1934, à 14 h. 30, l'ouverture de la première session ordinaire du Conseil général de Seine-et-Marne.

LE CHOMAGE A L'ARGENTAL

Les ouvriers de l'Argental, qui ne travaillent plus depuis un certain temps, que quelques jours par semaine, se sont vu brusquement mis en chômage.

Pommes de terre HALLES CENTRALES

	100 à 120	120 à 140	140 à 160	160 à 180
Blanche commune...	70	80	90	100
Blanche commune...	70	80	90	100
Blanche commune...	70	80	90	100

Grains, Pailles, Fourrages

	100	120	140	160
Blé...	187	187	187	187
Seigle...	187	187	187	187
Maïs...	187	187	187	187

Dans le petit village de Gouaix
la Saint-Vincent est toujours
fêtée avec entrain
par les jeunes vigneronns



Chaque année, depuis des siècles, les jeunes vigneronns se réunissent, le 22 janvier, en bande joyeuse, et organisent le bal de la Saint-Vincent. Vers 23 heures, selon les traditions, la ronde entre en coup de vent et entame une série de figures mimées inspirées du travail de la vigne. Le tout se termine sur une ripaille et des chansons à boire.

nous une joie de remarquer la présence discrète, espérant qu'un tel spectacle porterait ses fruits devant leur conscience.

Hélas ! notre déception fut grande, le lendemain matin, d'apprendre que lorsque les Jeunesses Communistes se présentèrent au domicile de ces personnes, pour obtenir leur obole en faveur de l'enfance espagnole, il leur fut répondu, d'un ton... théâtral :

— Je ne donne que pour les Français...

La leçon a été mal comprise.

Recensement

des jeunes gens classe 1938

Voici la liste des conscrits de la classe 1938 :

Bessel François-Philippe, plombier ; Bonnamy Jacques-Louis, employé d'administration ; Bourillon Adolphe-Robert, manoeuvre ; Dugast Jack, employé de banque ; Francis Marcel-Fernand, sténo-dactylo ; Gaildreau Etienne, employé de banque ; Gambarte Manuel, manoeuvre ; Guillemin Maurice-Pierre, employé de commerce ; Lazare Jean-Jules, étudiant ; Mennel Roland-Fernand, boucher ; Pedroni Luigi-César, ébéniste ; Rivière Robert, couvreur ; Saintin Paul-Daniel, maraîcher ; Van de Velde Julien-Hyppolite, cultivateur.

Sports

En coupe de Paris, 4^e tour, S.C. Briard (1) bat Brétigny-sur-Orge, par 1 à 0.

Au Stade municipal, l'équipe de football recevait, le 6 février, la première Juniors du C.A. 7^e.

Très beau match, car l'équipe parisienne étant une des meilleures formations que nous ayons rencontrées cette saison, l'équipe de Combs-la-Ville fit une partie assez disputée.

Le résultat fut de 2 à 0 en faveur de l'U.S.C.V. et, logiquement, malgré la force de l'équipe adverse, le résultat aurait pu être plus fort ; bonne tenue de tous les joueurs locaux.

**

Tous les jeunes gens de Combs-la-Ville qui voudraient jouer au football sont priés de se faire inscrire chez Pierre, café de la Mairie, nouveau siège de la Société, pour la formation d'une nouvelle équipe.

**

Dimanche 13 février, U.S.C.V. (1 J.) contre S.C.P.O. (1 J.), à 14 h. 30, au Stade.

**

Le dimanche 30 janvier 1938, l'Union Sportive de Combs-la-Ville rencontrait, en match amical, l'excellente première Juniors de J.A. 11^e.

Malgré le vent violent qui souffla pendant toute la partie, le jeu fut de part et d'autre assez mouvementé.

Les locaux durent jouer partie serrée devant les visiteurs qui se montrèrent très actifs pendant toute la partie.

En deuxième mi-temps, la pluie fit une courte apparition qui obligea l'arbitre à arrêter le match quelques instants.

La partie qui fut très belle dans l'ensemble, mérita l'avantage des locaux.

lectant à la paye de samedi la somme de 40 francs.

OZOIR-LA-FERRIERE

Avis aux camarades chômeurs

Ozoir-la-Ferrière, pays des privilèges, est en veine de bonne humeur.

Notre chère Municipalité nous fait la grâce de nous faire connaître que, bientôt, cette bonne ville d'Ozoir ne possédera plus aucun chômeur.

Cette nouvelle heureuse pour ces messieurs du Conseil doit certainement mettre à une dure épreuve les camarades sans travail.

Car, voici dans quelles conditions il n'y aura plus de chômeurs :

1^o Suspension de l'allocation de chômage pour une période de *ix*e temps, pour celui qui chômera depuis au moins six mois ! C'est simple !

2^o Pour ceux qui désireront travailler, les offres d'emplois vont pleuvoir ! Il est normal, en effet, qu'une Municipalité s'occupe de ses chômeurs, et les envoie... casser des cailloux sur les routes.

3^o Comme plan de travail autre que celui-ci, c'est néant, si l'on excepte nos vieux camarades, car ceux-là on les jette à la rue, sous prétexte qu'ils sont allés chez le bistro, au cinéma, au billard, etc., etc.

Ce qui précède fut servi par certain conseiller réactionnaire, cependant plus très jeune, comme plat de résistance pour se débarrasser de ces gueux qui ne sont plus bons à rien.

Nous avons, maintenant, nous aussi, notre mot à dire à ce sujet :

1^o Nous n'admettons pas de renvois ni de suspensions d'allocation, seulement si chaque camarade chômeur est assuré de trouver l'équivalent de son métier ou de sa corporation.

2^o Nous ne sommes pas des forçats et nous ne casserons pas la pierre pour le prix des betteraves. Si nous la cassions, nous aurons ou nous exigerons des garanties de salaires s'ajustant non pas au rendement, mais au coût de la vie.

3^o Pour nos vieux, nous voulons la retraite et pas de renvois.

La classe ouvrière est décidée à ne plus reculer ; elle ne reculera pas.

Les ouvriers, quels qu'ils soient, au travail ou chômeurs, ne toléreront pas encore très longtemps dans leur commune cette Municipalité qui ne répond à aucune des aspirations de la majorité de la ville et qui a été élue sous le signe de M. Laval.

Chômeur, debout !

Chômeur, défends-toi !

Chômeur jeune, soutiens de toutes tes forces notre Front populaire pour le plan des grands travaux, l'échelle mobile des salaires et la retraite légale pour nos vieux camarades !

PRESLES-EN-BRIE

Conseil municipal

Les membres du Conseil municipal appartenant à la formation de Front populaire, ont fait connaître à M. le

Ceux-ci, dévorant les... l'Etat, il est impossible d'améliorer le sort des ouvriers des campagnes. On se demande ce que les fonctionnaires viennent faire dans cette affaire car les salaires des ouvriers agricoles dépendent uniquement des fermiers qu'ils emploient.

Nous connaissons la tactique à nos fascistes, qu'ils soient bleus ou qu'ils soient verts : diviser pour régner. Mais les ouvriers ne se sentent pas prendre à ce jeu hypocrite. Ils savent que les fonctionnaires ne leur ont pas aidés pour les soutenir de leurs côtés pour les soutenir de leur côté, comme l'a si justement dit notre bon camarade Bourgeois, qui a apporté la contradiction au lieutenant de Dorgères, avec toute sa science syndicaliste sincère et éprouvée.

Disons que la réunion s'est terminée au chant de l'Internationale, car les ouvriers des campagnes ne sont pas dupes de la démagogie de Dorgères.

BAILLY-CARROIS

Un peu plus d'humanité

Nous avons ici une cabine téléphonique publique.

Dans la nuit de vendredi à samedi un habitant du pays est venu téléphoner au médecin dans un cas grave. Il lui fut répondu par un fonctionnaire de non recevoir, quoiqu'il ait payé de payer la surtaxe.

Le gérant en a-t-il le droit ?

Sinon, qu'il laisse la place à un autre, lequel n'aura pas de peine à marquer un peu plus d'humanité.

Rapacité patronale

Une ouvrière du pays faisant du travail à domicile pour une cartonnerie la direction lui a refusé sa prestation de livraison, invoquant la malfacon de son travail, ce qui n'était pas le cas.

Ce travail rapporte une moyenne de 5 à 7 heures de labeur acharné. Plus de cette exploitation éhontée, cette maison trouve le moyen de faire faire son travail pour rien, car on est en droit de supposer que les livraisons supprimées ne sont pas jetées au panier.

Les ouvriers de cette maison ont voulu se réunir et former un groupement de défense contre leurs exploitateurs.

AUBEPIERRE

Pitié pour nos petits

Depuis quinze jours des enfants ne peuvent aller à l'école de la commune d'Aubepierre, qui est composée de plusieurs hameaux éloignés d'elle.

Les enfants sont obligés d'apporter leur déjeuner, mais il leur est interdit de faire chauffer leurs gamelles afin de pouvoir déjeuner en classe.

Ne pourrait-on pas allouer une petite somme à l'institutrice, afin de pouvoir remédier à cet état de choses regrettable ? L'institutrice se ferait un plaisir d'apporter sa sollicitude aux enfants.

Une réclamation dans ce sens a été faite à M. le